

***PIECE N° 2***

---

***EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS***

---



Le district de l'agglomération Sénonaise prévoit la reconstruction pour une mise aux normes européennes de sa station d'épuration. Celle-ci est implantée sur la commune de Saint-Denis-lès-Sens, au lieu-dit Le Petit Saint Lot.

La nouvelle station d'épuration sera donc située sur l'emplacement actuel, avec une légère extension du site vers l'Est. Cet emplacement est donc défini et délimité comme suit :

- Département de l'Yonne
- Commune de Saint-Denis : lieu-dit Le Petit Saint Lot.
- Situation cadastrale : section ZH,
- Parcelles n° : 44-46-48-114 (emplacement actuel, superficie de 15 909 m<sup>2</sup>), auxquelles s'ajoutent les parcelles n° 45, 47 et 115 pour l'extension (superficie de 10 356 m<sup>2</sup>). La superficie totale du futur site est de 26 265 m<sup>2</sup>.

L'extrait cadastral figure en annexe, ainsi que l'extrait du POS de la commune de Saint-Denis relatif à l'application par anticipation de certaines dispositions concernant les zones UE et ND.

La station sera située en rive droite de l'Yonne : elle est cernée :

- à l'Ouest, par le chemin de halage,
- à l'Est, par le chemin vicinal n° 7 de Saint-Denis à Sainte-Colombe,
- au Sud, par le chemin d'exploitation n°19,
- au Nord, par des pâtures.

Le point de rejet de la future station d'épuration, sera identique au point actuel (buse de 700 mm situé au droit de la station), et est positionné comme suit :

- Coordonnées Lambert II :

X= 669,05 km

Y=2358,4 km

- pK = 957,28 km.

Une carte de situation est donnée page suivante.



# LOCALISATION DE LA STATION D'EPURATION DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION SENONAISE

carte IGN 1/25 000 - n° 2618 Ouest « SENS »

